



12/08/2015

La direction départementale
des territoires communique

Point sur la situation climatique

vigilance sur l'ensemble des petites rivières, restrictions sur la rivière le Réveillon, le Petit Morin, la Théroouanne, le Fusain et l'Ancoeur

Communiqué de presse

Depuis le dernier communiqué de presse datant du 23 juillet 2015, la situation se maintient voir se dégrade sur certains cours d'eau (La Théroouanne). La période chaude qui s'est installée depuis le 6 juillet 2015 se poursuit malgré les précipitations orageuses de la soirée du 18 au 19 juillet et du 26 juillet qui ont été disparates et n'ont engendré qu'une amélioration ponctuelle des débits pour les petits cours d'eau les plus réactifs. Ces précipitations ont toutefois permis de rafraîchir l'atmosphère, la dernière quinzaine de juillet a été plus douce que la première, freinant la diminution des niveaux de certains cours d'eau.

Le seuil de crise pour la rivière Réveillon, le seuil d'alerte renforcée pour le Petit morin, le seuil d'alerte pour le secteur Fusain de la nappe de Beauce ainsi que les seuils de vigilance pour les rivières Essonne et Orvanne sont maintenus.

Le seuil de crise est franchi pour la rivière Théroouanne et le seuil de vigilance est franchi pour le Grand morin.

Les communes du bassin versant du Réveillon, du Petit Morin, de la Théroouanne, du Fusain et de l'Ancoeur devront ainsi maintenir ou prendre les mesures de restrictions d'usage prévues, afin de limiter les prélèvements et les rejets polluants plus difficilement dilués par le débit faible de la rivière.

Pour rappel, les prélèvements agricoles ne sont soumis à des restrictions horaires et/ou journaliers que sur les bassins du Petit Morin, de la Théroouanne et du Fusain, dans les conditions prévues par l'arrêté n°2015/DDT/SEPR/167, modifiant exceptionnellement pour cette année 2015 l'arrêté cadre du département. Les bassins versants de l'Ancoeur et du Réveillon étant entièrement inclus dans le périmètre de la nappe du Champigny, les prélèvements agricoles issus d'un forage font l'objet d'une gestion collective et sont gérés sous forme de quotas distribués en début de campagne (mars-avril) qui peuvent être diminués dès lors que la nappe du Champigny franchit les seuils réglementaires inscrits dans l'arrêté cadre départemental. Depuis le dernier bulletin, la nappe du Champigny s'est maintenue au-dessus du seuil de vigilance, il n'y a donc pas lieu de restreindre ces prélèvements.

Grandes rivières :

Les niveaux sur les grandes rivières franciliennes sont stables grâce au soutien des lacs réservoirs et aux quelques précipitations. Les débits de l'Oise à Creil restent proche du niveau de vigilance. Les débits de la Seine à Vernon sont au niveau du seuil de vigilance.

Situation des nappes :

Comme lors du précédent bulletin, les niveaux de la plupart des nappes sont au-dessus des seuils de vigilance, elles sont tendanciellement en phase de vidange. Aucune mesure de

restriction liée aux nappes n'est actuellement prise, la nappe de Beauce n'est entrée en alerte que sur le secteur du Fusain.

Dans ces conditions, un arrêté préfectoral de restriction correspondant à cette situation hydrologique nouvelle a été signé aujourd'hui le 12 août 2015. Cet arrêté rappelle les mesures de sensibilisation ou de restrictions correspondant à chacun de ces niveaux.

Compte tenu des prévisions météorologiques disponibles, la sécheresse devrait se poursuivre dans la semaine à venir et les rivières franchir à la baisse de nouveaux seuils. Il est rappelé à l'ensemble des Seine-et-Marnais d'être vigilant dans l'usage de l'eau.

L'ensemble des informations relatives à la gestion de la sécheresse et des étiages sévères en Seine et Marne est disponible sur le site internet départemental de l'État (Préfecture).

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse>

Un suivi national des situations de restriction est disponible sur le site internet <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Contact DDT Seine et Marne :

Juliette Pelourdeau 01 60 56 73 02

Loïc Hombourger 01 60 56 72 20 / 01 60 32 13 83

mission communication : 01 60 56 71 59